TRENTE-CINQUIEME ANNEE — N° 129 — Le numéro 5 centimes — MERCREDI 7 JUIN 1905

Administration et Rédaction
Avenue de Pérolles
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

P. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces (La Liberté)	Réclames (La Liberté)
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Saint Norbert

Abonnements militaires et de vacances

La **Liberté** sert dès maintenant des abonnements pour la durée des vacances et des services militaires, partant de n'importe quelle date, aux prix suivants :

SUISSE

Par semaine . . . . Fr. 0 40
Par mois. . . . . » 1 50

ÉTRANGER

Par semaine . . . . Fr. 0 80
Par mois. . . . . » 2 80

Nouvelles du jour

Le kronprinz allemand, sur lequel l'Allemagne et l'Europe tout entière ont les yeux, ces jours-ci, est un superbe jeune homme de vingt-trois ans.

Guillaume II, suivant la tradition des Hohenzollern, lui a fait donner une forte éducation militaire. Il s'entraîna lui-même à tous les sports, football, chasse, canotage, automobile, équitation.

Mais il importerait plus de pouvoir deviner ce que promet le caractère du futur empereur d'Allemagne que de savoir que le prince Frédéric Guillaume est un solide gaillard, car, dans le métier de roi, le muscle n'est rien, la tête et le cœur sont *tout*.

Frédéric-Guillaume a une intelligence moins brillante, un esprit moins primesautier que son père Guillaume II. Cela n'est point pour déplaire aux Allemands, qui s'inquiètent parfois du mouvement perpétuel de leur souverain et dont plusieurs, dans leur franc-parler, ne se gênent pas de dire qu'il ferait un bon empereur pour les Français. Mais on affirme que le prince Frédéric-Guillaume est un excellent connaisseur d'hommes et qu'il rappelle beaucoup le vieil empereur Guillaume Ier.

Il eut quelques démêlés avec les officiers de la garnison de Potsdam et surtout avec les étudiants de la *Borussia*, « corps » dans lequel il fut obligé d'entrer, pendant ses années d'étude à Bonn, sur l'ordre *paternel*. *Le prince était* rebelle au « Comment » et il manquait aux « kneipes » obligatoires. Son père fut très mécontent de ces infractions à la discipline.

Une autre cause de quelque froissement et de quelque mésintelligence entre l'empereur et le kronprinz fut le penchant que le jeune homme manifesta pour une Américaine bourgeoise, qu'il avait rencontrée en de nombreuses parties de tennis. Elle s'appelait Lily. Frédéric-Guillaume en fut au point de mépriser la future couronne impériale, de renoncer à son droit d'aînesse pour épouser Lily. Il fit le rêve d'un bonheur tranquille loin des fastes de la cour. Il en écrivit à son père, qui ne lui répondit que par un mot : « Schafskopf ! »

Aujourd'hui Lily est oubliée. Frédéric-Guillaume fait un mariage d'inclination. La princesse Cécile de Mecklembourg, pour laquelle, depuis un an, il manifestait une affection toujours plus vive, a dix-huit ans et elle est d'une famille qui a déjà donné deux reines de Prusse : Sophie-Louise, troisième épouse de Frédéric Ier ; Louise, mère de Guillaume Ier. Le cœur du kronprinz et la raison d'Etat de son père étaient d'accord. Tout s'arrange.

***

Alphonse XIII a navigué sur la Manche par un temps affreux. Il est arrivé à Portsmouth hier, lundi, à midi quarante. Le prince de Galles l'attendait et ils sont montés ensemble dans le train royal qui devait les emmener directement à Londres.

Le roi d'Espagne trouvera en Angleterre une atmosphère bien différente de celle de Paris : beaucoup de solennité et d'apparat, mais un peu de froideur, que sa lettre à l'évêque de Barcelone, au sujet de l'érection d'un temple protestant, aura augmentée.

En quittant M. Loubet, Alphonse XIII l'a invité à faire un voyage en Espagne, ce que le président de la République française a promis. Le jeune roi et le vieux président n'ont pas fini de courir des dangers communs. On dirait qu'ils s'aiment au point de chercher à mourir ensemble.

Le voyage de M. Loubet en Espagne s'effectuera probablement en octobre. Les anarchistes ont du temps pour préparer leur plan d'attaque.

La police anglaise, émue par la bombe de Paris, a pris des précautions extraordinaires. Vingt mille policemen ont été mobilisés.

***

En Espagne, la presse républicaine et la presse libérale estiment que le voyage et les discours d'Alphonse XIII à Paris ont trop affirmé la solidarité de l'Espagne et de la France dans la question du Maroc. « Amitié oui, alliance non », écrit-on dans ces organes.

Le *Libéral* est le plus incisif. « L'Espagne, dit-il, n'est plus un chevalier errant, un Don Quichotte, et encore moins un Sancho Pança, c'est-à-dire l'écuyer de la France. »

***

L'ambassadeur d'Angleterre à Washington a conféré, dimanche soir, pendant deux heures, avec M. Roosevelt.

On se demande si, au moment où le président des Etats-Unis prend la généreuse initiative de faire les démarches qui pourraient faciliter la cessation de la guerre, l'Angleterre ne voudrait pas mettre des bâtons dans les roues, dans le seul but de prouver au Japon une amitié, qui est peu désintéressée.

***

La Chambre italienne ayant invalidé l'élection d'un député de la droite à Desio (province de Milan), circonscription qui avait toujours été représentée par un radical, les démocrates chrétiens présentent pour le nouveau scrutin la candidature de M. Angelo Mauri, directeur du *Momento* de Turin.

***

La première bonne parole que les Grecs et les Crétois entendent au sujet de la réunion de l'île à la mère-patrie leur vient de la Bulgarie. Ils s'y attendaient d'autant moins que Grecs et Bulgares sont à couteaux tirés — sans métaphore — en Macédoine.

L'agent diplomatique de la Bulgarie à Athènes a fait savoir au gouvernement grec et aux puissances que la Bulgarie ne soulèverait aucune objection contre l'annexion de la Crète à la Grèce.

Cette déclaration donne à penser que la Bulgarie est de nouveau en fort mauvais termes avec la Turquie, puisqu'elle ne cache pas ce qui est de nature à irriter Abdul-Hamid.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La mort de Mgr Scalabrini

On annonce la mort de Mgr Scalabrini, évêque de Piacenza (Plaisance).

Né le 8 juillet 1839, décoré en 1867 pour son héroïque assistance des cholériques, prédicateur remarqué dès 1869 par Pie IX, Mgr Scalabrini fut préconisé évêque de Plaisance en janvier 1876. Il allait visiter pour la 6me fois les 323 paroisses de son diocèse, presque toutes situées dans les montagnes. Sa charité était à la hauteur de sa piété et de sa science. En 1877, par un hiver atroce, il vendit, pour aider 4000 pauvres, ses chevaux et son carrosse, engagea sa croix pastorale et un calice de grande valeur, don de Pie IX : son exemple provoqua un élan général de générosité et le Parlement en retentit.

Sans parler de son zèle pour la pureté du culte et pour la splendeur des temples, il consacra à Dieu 225 nouvelles églises. Il releva la mémoire des hommes saints ou illustres de son diocèse, veillant à ce que leur histoire fût rédigée par des hommes compétents. Il réorganisa les séminaires et, en général, l'enseignement ; il créa une faculté de théologie. Ses visites pastorales étaient des modèles. Son éloquence dans la chaire était inépuisable. Son œuvre de prédilection était le catéchisme. En 1901 et en 1904, il visita, à travers les deux Amériques, les diverses colonies italiennes desservies par les P. P. de Saint-Charles.

Mgr Scalabrini souffrait cruellement depuis quelque temps de l'hydrocèle. Il fut opéré avec succès, mais la faiblesse du cœur, déprimé encore par le chloroforme, amena sa fin. Il ne survécut quelques jours que par le moyen d'inhalations oxigéniques et d'injections d'excitants. Il garda toute sa lucidité d'esprit, reçut le Saint-Viatique et mourut, le crucifix dans les mains, souriant à son entourage. « Son cœur de prêtre et d'homme brûlait pour l'Eglise et la Patrie », dit un journal anticlérical.

Ouverture de la session fédérale

Berne, 5 juin.

Le long parlement. — La marche en avant du code civil. — Le rôle de M. Huber. — M. le colonel Bühlmann.

La session qui vient de s'ouvrir s'annonce comme la plus importante de la législature actuelle. Dès demain, le code civil sera mis en discussion. C'est dire que nous allons au devant d'une session de cinq ou six semaines. On pourra donc la ranger parmi les sessions qui sont signalées dans l'histoire sous le nom de « long parlement ». Cependant on ne saurait la comparer à la session de la Diète où fut élaboré, du 6 avril 1814 au 31 août 1815, presque sans interruption, le Pacte fédéral qui devait être déchiré en 1874 par le tranchant des baïonnettes. Elle sera loin d'atteindre aussi la durée de la session qui donna le jour à la Constitution de 1874. Les sessions de cinq mois appartiennent à l'âge héroïque. En revanche, la présente session pourra disputer la palme à celle où fut bâclée la Constitution de 1848. La Diète qui approuva l'œuvre de Kern et Druey siégea, en effet, du 16 mai au 27 juin 1848.

Ces rapprochements historiques vous paraîtront peut-être dépasser la portée de l'œuvre qui sera l'événement de cette session. Il ne s'agit plus d'ébranler l'édifice constitutionnel du pays. La révolution qui se prépare est toute pacifique ; elle n'est précédée d'aucune de ces agitations passionnées et fratricides qui marquèrent la transition de l'ancienne Confédération des cantons souverains à l'Etat fédératif actuel. L'unification du droit civil semble devoir se faire sans secousse. Néanmoins, n'est-ce pas une date à inscrire dans les annales suisses que celle de ce jour ? En décidant d'ouvrir dès demain la discussion sur le projet de code civil, le Conseil national n'a-t il pas, en quelque sorte, passé le Rubicon ?

Ce n'est pas tout d'avoir obtenu l'adhésion de la majorité populaire pour le principe constitutionnel de l'unification de nos vingt-cinq législations civiles. Le travail qui commencera demain ouvre l'ère des difficultés, devant laquelle, jadis, le front épanoui d'un Gambetta se rembrunissait.

Si parfaits que soient les projets de M. Huber, on ne saurait encore prédire le sort qui leur est réservé. Que de caps il y aura à franchir, que de détroits de Corée à traverser jusqu'au jour où les quatre livres de ce code remplaceront les tab.es de la loi de nos républiques cantonales !

***

Ce soir, M. le Dr Eugène Huber, le savant architecte de cet édifice *juridique*, était l'un des premiers à son poste. La session sera dure pour lui. Mais il est homme à porter le poids de la chaleur et du jour. Du reste, il a pu déjà, au sein de la grande commission, faire face aux principaux courants qui se dessineront dans cet important débat. Il est armé de toutes pièces. Devant les objections et les observations sérieuses, M. Huber n'a point de parti pris ; il est accessible aux arguments convaincants et n'a guère l'habitude du ton tranchant. Modeste, presque timide, malgré, ou plutôt à cause même de son grand savoir, l'auteur des avant-projets sera le phare de cette délibération.

La commission du code civil, au Conseil national, est composée, comme le savez, de 27 membres. Les travaux préparatoires auxquels elle s'est livrée faciliteront grandement la discussion parlementaire.

A la tête de cette commission siège M. le colonel Bühlmann, avocat bernois. Après avoir été, pendant 31 ans, député au Grand Conseil de son canton, M. Bühlmann vient de se retirer de l'assemblée législative bernoise. A-t-il voulu consacrer tout son temps à la grande œuvre dont il sera le premier ténor, ou bien a-t-il pensé que, le rôle des législateurs cantonaux étant désormais fini, il devait manifester cette décapitation par sa sortie du Grand Conseil ? Je ne sais. En tout cas, le commandant du IVme corps d'armée est homme à mener militairement la campagne qu'il a proposé d'ouvrir demain. Agé de 57 ans, tandis que M. Huber en a 56, M. Bühlmann est à l'apogée de ses facultés. Bâti à chaux et à sable, il est de taille aussi bien à conduire une armée qu'à diriger l'assaut des juristes vers la citadelle du droit. Il a une parole féconde, sans grand éclat, mais d'une consistance qu'elle doit à la solidité du raisonnement. Plus d'une fois, M. Bühlmann essaiera de trancher du fil de son épée les nœuds gordiens que M. Huber s'appliquera plutôt à dénouer savamment. Mais, dans une œuvre comme celle du code civil, les Solon et les Lycurgue sont plus experts que les Alexandre.

Tout l'intérêt de cette séance d'ouverture réside dans la mobilisation des troupes du code civil. Les denrées alimentaires et les chèques postaux sont de la petite bière à côté de ce gros morceau.

CONSEIL NATIONAL

Séance du lundi 5 juin, à 3 heures 15
Présidence de M. Schobinger, président

ELOGE FUNÈBRE. — M. *Schobinger*, président, prononce l'éloge funèbre de M. Jean-Jacques Sonderegger, député d'Appenzell (R.-E.), décédé depuis la dernière session. L'assemblée se lève en l'honneur du défunt.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS. — M. *Bühlmann*, président de la commission, rapporte sur l'élection de M. Altherr, élu député en remplacement de M. Sonderegger. L'élection étant validée, M. Altherr est assermenté.

LOI SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES. — M. *de Steiger* rapporte sur les divergences.

M. *Vincent*, rapporteur français : Le Conseil des Etats est revenu dans sa dernière délibération sur des articles déjà adoptés par les deux Chambres. C'est une infraction à la loi. Cependant notre commission vous propose de discuter la nouvelle décision des Etats tout en faisant ses réserves au sujet de l'irrégularité des procédés de l'autre conseil. Nous reconnaissons que le projet de loi a gagné au remaniement dont il a été l'objet.

Il est passé à la discussion des divergences. Les propositions de la commission sont adoptées sur toute la ligne.

A l'article 10, M. Eggspühler et M. Ming recommandent l'adhésion aux Etats. Leur proposition est rejetée par 41 voix contre 34.

A l'article 15, M. *Knusel* propose de réduire *le délai de recours de 5 à 2 jours. L'amendement* est écarté par 41 voix contre 28.

A l'article 51, M. *Dinichert* observe qu'il faudrait interdire expressément l'enrégistrement des marques de fabriques qui donnent la qualification de denrées alimentaires à des matières qui ne le méritent pas. Je signale cette lacune à la commission.

M. *Vincent*, rapporteur, répond que les ordonnances du Conseil fédéral pourront porter remède aux cas de fraude signalés par M. *Dinichert*.

M. *Eggspühler* rapporte sur les dispositions pénales du projet.

A l'article 50, une discussion s'engage entre MM. *Eggspühler*, *de Steiger* et *Brosi*. Ce dernier formule un amendement qui est adopté et qui consiste à reprendre l'article 50 des Etats sauf à subordonner à la ratification du Conseil fédéral la procédure instituée par les cantons pour les affaires de peu d'importance. Le projet ainsi liquidé fait retour aux Etats.

ORDRE DU JOUR. — Il est décidé de ne pas siéger le lundi de Pentecôte, ce jour étant férié dans plusieurs cantons.

M. *Heller* propose de suspendre dans la seconde semaine de la session la discussion du code civil pour liquider les affaires urgentes telles que la Banque nationale.

M. *Bühlmann*, président de la commission du code civil, accepte la proposition *Heller* à la condition que le code civil soit repris après liquidation des affaires urgentes. Adopté.

La séance est levée à 6 h. 25.

Ordre du jour de mardi, à 8 h. : Code civil.

CONSEIL DES ÉTATS

Séance du lundi 5 juin, à 3 heures 15
Présidence de M. Ammann, vice-président

ELOGE FUNÈBRE. — Appelé à remplacer à la présidence M. *Isler*, subitement indisposé, M. *Ammann* ouvre la session par l'éloge funèbre de M. Jean-Jacques Sonderegger, conseiller national (Appenzell, R.-E.), décédé depuis la dernière session. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le président rend encore hommage à la mémoire de M. le juge fédéral Rott. Sur sa proposition, le bureau désignera une délégation aux *obsèques de ce magistrat et exprimera les* sympathies de la Chambre à la famille du défunt.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS. — Communication est faite de la confirmation du mandat d'un certain nombre de députés.

CHÈQUES ET VIREMENTS POSTAUX. — M. *von Arx* (Soleure) rapporte sur le projet de loi introduisant les chèques et virements postaux. L'orateur rappelle les heureux résultats de cette réforme en Autriche, puis il expose le fonctionnement de la nouvelle institution. La commission propose l'entrée en matière sur le texte adopté par le Conseil national, avec quelques modifications purement rédactionnelles.

M. *Usteri* : L'institution des chèques et virements tend à supprimer les complications résultant des rapports entre créancier et débiteur dans le trafic commercial. Après avoir proclamé ce principe, l'orateur examine les relations du nouveau service postal des chèques avec l'administration générale des finances fédérales. Il craint qu'un dualisme dangereux ne s'établisse. Le Département des finances devrait avoir en mains la direction centrale de ce mouvement financier, tandis que l'administration des postes tend à introduire un service distinct. Le Conseil fédéral devrait examiner cette question d'unification.

M. *Zemp*, chef du Département des postes, estime que la responsabilité doit appartenir tout d'abord à l'administration qui organisera le nouveau service. L'unification pourra se faire par l'entremise de la future banque nationale. Pour le moment, la question soulevée par M. Usteri est une question purement académique. La première période sera essentiellement une période d'essai.

L'entrée en matière est votée sans opposition. L'article premier est adopté selon le texte suivant de la commission : Indépendamment des services que leur assigne la loi fédérale sur la régale des postes du 5 avril 1894, les postes suisses pourvoient aussi à l'encaissement, au paiement et au transfert des sommes d'argent au moyen ne chèques et de virements.

L'article 2, ainsi conçu, est adopté : Il est créé à la direction générale des postes, une nouvelle division chargée du service des chèques et virements. Cette division comprendra un inspecteur, un adjoint, des secrétaires de première et de deuxième classe, des aides de première et seconde classe et des employés.

Article 3. — Le Conseil fédéral édictera par voie d'ordonnance toutes les prescriptions nécessaires pour l'exécution de la loi sous réserve de régulariser ultérieurement le nouveau service dans la loi fédérale sur les postes. Les taxes à percevoir pour ce service et l'intérêt à bonifier sur l'avoir des comptes de chèques seront calculés de manière à couvrir les frais et risques de l'administration sans qu'il puisse en résulter des bénéfices pour l'administration des postes.

M. *von Arx* indique l'état des dépenses prévues. Le nouveau service coûtera au total environ 1,084,500 fr.

M. *Usteri*, faisant minorité au sein de la commission, présente l'amendement suivant : « Le service des chèques et virements postaux sera organisé aussi simplement et économiquement que possible, afin que les dépenses de la poste pour cette branche de l'administration se trouvent compensées par les recettes qu'elle en tirera, recettes se composant des intérêts produits par les sommes versées et, s'il y a lieu, de modestes émoluments. Les recettes et dépenses devront se balancer approximativement, et l'administration ne pourra compenser par le rendement du service des chèques et virements postaux la diminution des recettes que ce service entraînerait dans d'autres branches de l'administration postale. »

M. *von Arx* exprime le vœu que le Département des postes agisse de concert avec le Département des finances pour le placement des espèces. Le nombre des nouveaux employés s'élèvera provisoirement à cinquante-cinq.

M. *Zemp* : L'administration postale ne veut pas faire de bénéfice avec le nouveau service des chèques. Cependant, elle entend bien être garantie contre tout déficit. Pourquoi l'administration postale devrait-elle supporter les conséquences financières d'une mesure destinée avant tout à faciliter les opérations du public ?

La proposition *Usteri* est aussi combattue par M. von Arx : On ne saurait imaginer, dit-il, *un rouage plus simple que celui qui est prévu* par cette loi. Cette organisation économique devra suffire à calmer les inquiétudes de M. Usteri. Il est à remarquer du reste que l'institution de chèques postaux profitera non point aux paysans et aux petites gens, mais au grand commerce.

M. *Usteri* réplique.

En votation, le texte de la commission l'emporte sur celui de M. Usteri par 19 voix contre 8.

L'article 4 (clause référendaire) est adopté.

En votation finale, l'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour pour mardi : 1) Postulat concernant les chèques et virements postaux ; 2) Chômage ; 3) Rapport de gestion ; 4) Eventuellement recours Almina.

Le bureau délègue MM. *Cardinaux* et *Scherrer* aux obsèques du juge fédéral Rott, à Lausanne.

La séance est levée à 6 h. 30.

Un don du roi aux pauvres

Le roi Alphonse XIII a fait remettre 25,000 fr. au préfet de la Seine pour les pauvres de Paris.

Le voyage du roi d'Espagne

Paris, 5.

Le roi Alphonse a quitté Paris à minuit cinq sans incident, accompagné à la gare par M. Loubet, les ministres et hauts fonctionnaires. Lorsque le train s'est ébranlé, des milliers de cris de : *Vive le roi!* ont éclaté. Alphonse XIII a levé son képi et l'a agité à plusieurs reprises.

Arrivé à Cherbourg, le roi d'Espagne a adressé à M. Loubet le télégramme suivant :

Au moment de quitter le sol français, je vous renouvelle l'expression de ma reconnaissance et de ma sympathie. Je vous remercie, M. le Président, pour vos affectueuses attentions et je remercie Paris et la France tout entière pour l'inoubliable accueil que j'emporte dans mon cœur et qui comptera comme un des plus beaux souvenirs de ma vie. ALFONSO.

Le yacht royal a fait la traversée de la Manche par un temps détestable, sous l'escorte de quatre croiseurs anglais. Une flottille de contre-torpilleurs est venue à sa rencontre depuis Portsmouth.

Le roi d'Espagne est arrivé à midi 40 à Portsmouth. Les batteries ont tiré des salves, la musique a joué l'Hymne national espagnol.

Le prince de Galles s'est rendu à bord à 1 h. Il a été reçu par le roi Alphonse sur la passerelle. Le roi et le prince ont fait le salut militaire, puis se sont entretenus cordialement.

A 2 h. 20, le roi et le prince de Galles ont débarqué. A 2 h. 30, le roi est monté dans le train royal par une pluie battante. Les salves royales ont été tirées, et le train est parti au milieu des acclamations.

Les grèves

30 grèves ont éclaté, en avril 1905, en France.

Il y avait eu, en avril 1904, 160 grèves et le nombre moyen de celles qui se sont produites, au cours du même mois, pendant les 5 dernières années, est de 59.

On a enregistré les résultats suivants : 8 réussites, 43 transactions ou réussites partielles, 21 échecs.

Les anarchistes espagnols

Madrid, 5.

L'anarchiste Alfredo Picoret a déclaré qu'il avait fait et enfoui deux bombes pour les jeter sur le Parco Gracia le dimanche du carnaval. L'attentat aurait certainement fait une centaine de victimes. Un autre anarchiste aurait accepté de lancer deux bombes dans des avennes le même jour. Les chefs anarchistes poussent les jeunes camarades à commettre des attentats.

Echos de partout

JAPONISME

Toujours pratiques ces petits Jaunes! Au commencement de la guerre, l'administration militaire du Mikado a fait remettre à tous ses pioupious une carte postale magnifiquement illustrée, mais bordée de noir, où l'on a imprimé — à tout hasard — l'avis mortuaire du soldat. Celui-ci n'a qu'à mettre au verso l'adresse des siens et à porter cette carte consciencieusement sur lui.

S'il tombe au champ d'honneur, ses frères d'armes sont tenus de lui prendre son certificat de décès qu'ils déposent ensuite à la poste de campagne. C'est ainsi que, depuis que dure la guerre, des milliers de cartes noires sont parties de la grande Mandchourie pour la patrie jaune où elles vont annoncer aux vieux, aux mères, aux fiancées, aux enfants, la mort du père, du fils, du promis. Elles sont tristes ces cartes de deuil, mais on les garde religieusement dans chaque famille : c'est le dernier souvenir de ceux qui sont partis pour la guerre.

LE BARON ALPHONSE

Le baron Alphonse de Rothschild fut un Mécène à sa façon. Les hommes de lettres dans l'embarras, les journalistes gênés, trouvèrent souvent la caisse du baron ouverte et le répertoire alphabétique qu'il avait fait dresser de tous ces « emprunteurs » qui ne remboursèrent jamais serait curieux à consulter ; on y trouve les noms des célébrités qui débutèrent par cet exercice favori des poètes et qui consista à tirer le diable par la queue, pour employer une expression vulgaire. On m'a assuré que plusieurs académiciens sont sur cette liste qui est longue. Ceux qui, aux heures de misère, ne surent pas garder leur dignité et allèrent tendre la main et le chapeau chez le puissant argentier de la rue Laffitte sont légion, affirment les gens bien informés ; mais le secrétaire préposé à cette comptabilité spéciale ne lâchait que des sommes relativement minimes ; deux ou trois billets bleus et on n'accueillait pas souvent les mêmes ; on répondait aux récidivistes : « Mais on vous a déjà donné, il faudra repasser plus tard. »

Le baron Alphonse de Rothschild avait aussi un faible pour les anarchistes et, il y a quelques années, dans une descente judiciaire, on acquit la preuve que le grand banquier subventionnait, assez malgrement, du reste, une vague feuille qui prêchait la propagande par le fait. Comme on lui en faisait un reproche, il s'excusa en disant :

— Ce n'est pas ma subvention, c'est une contribution forcée ; C'EST UN PARATONNERRE SUR MA BANQUE.

LES GLACIERS VALAISANS

Les observations du mouvement des glaciers, que l'administration forestière du Valais fait chaque année en septembre, ont fourni pour 1904 les résultats suivants :

Le glacier de Fiesch a reculé de 2,90 m., celui d'Aletsch de 20 m., Kaltwasser de 1,60 m., Rossboden 10 m., Allalin 1 m., Gorner 5,50 m., Lœtschen 9,50 m., Ferpècle 3 |m., Zigiornuore 21 m., Zanfleuron 132 m., Otemma 19 m., Valsorey 3 20 m., Saleinaz 8 m.

Le glacier de Tourtemagne a subi un recul de 10 mètres et une forte diminution en épaisseur ; celui de Zinal a reculé de 15 m., et baissé de 10 m. ; celui du Grand Désert a reculé de 15 m., et baissé de 4 m. ; celui de Corbassière accuse une forte baisse de front avec un recul de 38, 50 m.

Un seul glacier, celui de Gasenried s'est avancé de 6 mètres.

MOT DE LA FIN

Entre amis.

— Vous me parlez de Mme Une Telle. En vérité, je ne saurais vous la dépeindre.

— Elle se maquille donc tant que cela ?

CONFÉDÉRATION

Militaire. — Préalablement à l'adoption du tableau des services militaires pour l'année 1906, le Conseil fédéral a fixé comme suit les cours de remonte de la cavalerie en 1905 1906 et les écoles de recrues de cavalerie qui s'y rattachent en 1906, savoir :

Cours de remonte. 1er cours : du 9 septembre 1905 au 6 janvier 1906, soit du 9 septembre au 24 novembre 1905, à Berne; du 25 novembre 1905 au 6 janvier 1906, à Aarau. IIe cours : du 10 septembre 1905 au 7 janvier 1906, à Zurich. IIIe cours : du 31 décembre 1905 au 29 avril 1906, à Berne; IVe cours : du 4 mai au 1er septembre 1906, à Aarau.

Ecoles de recrues. Ire école : du 5 janvier au 28 mars 1906, à Aarau (pour les recrues de cavalerie de langue allemande des cantons de Berne et de Fribourg). *IIIe école : du 28 avril au 19 juillet 1906,* à Berne (pour les recrues de cavalerie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Tessin, pour les recrues de cavalerie de langue française des cantons de Berne et Fribourg et pour les recrues de mitrailleurs à cheval des Ier et IIe corps d'armée).

— Le lieutenant colonel d'état-major général, Rodolphe Ringier, de Lenzbourg (Argovie), instructeur en chef des troupes d'administration, est transféré dans l'artillerie, promu colonel, et mis à la disposition du Conseil fédéral en vertu de l'article 58 de l'organisation militaire.

Télégraphes. — Le Conseil fédéral a nommé directeur de l'administration des télégraphes M. Louis Vanoni, d'Araigens (Tessin), actuellement chef du bureau technique des télégraphes; il a nommé adjoint et remplaçant du directeur M. Emile Abrezol, de Montherod (Vaud), actuellement inspecteur des télégraphes.

Un jubilé. — On nous écrit de Lausanne, en date du 1er juin (jeudi) :

Le IIme arrondissement postal, qui a son siège à Lausanne, comprend les cantons de Vaud (moins le district de Nyon, rattaché à l'arrondissement de Genève), de Fribourg et du Valais, compte 670 offices (un bureau de première classe, 30 bureaux de deuxième classe, 2096 bureaux de troisième classe, deux bureaux succursales, 367 bureaux comptables, 2 sgences à l'étranger) desservis par 1394 fonctionnaires et employés définitifs, et 101 employés temporaires, administrés par une direction d'arrondissement occupant 33 fonctionnaires et 7 employés.

Il y avait, jeudi 1er juin, cinquante ans que le directeur de l'arrondissement, M. Camille Delessert, est entré au service des postes. Une modeste fête a été organisée à Lausanne pour fêter ce cinquantenaire.

Le prix de la vie. — L'assemblée des fabricants de pâtes alimentaires, réunie à Olten, a décidé, en raison de la hausse des prix sur les gruaus de blé pur, d'élever le prix des pâtes alimentaires.

Chronique valaisane

Sion, le 5 juin, 1905.

Elections. — Un malheur. — Le mouvement d'Ulrichen. — M. Laurent Rey. — Un sauvetage.

Les élections complémentaires du 4 juin ont donné les résultats suivants : Dr Burgener élu à Viège ; M. Léon Clavien à Sierre ; M. Raoul de Riedmatten à Sion ; M. Jules Tissières à Martigny et M. Aristide Martin à Monthey, tous les cinq conservateurs.

M. Tissières, avocat stagiaire, fils de l'ancien député, est aussi le seul député conservateur du district de Martigny.

— On reçoit de Zurich la triste nouvelle que M. Louis de Courten, étudiant en médecine, s'est noyé dans le lac, dimanche soir, en faisant une course en barque. Celle-ci a été retrouvée vide. On n'a pas encore réussi à découvrir le corps. Le père du jeune homme, M. le banquier de Courten à Sion, vient de partir pour Zurich. M. Louis de Courten était âgé de 24 ans. Nous compatissons à la profonde douleur de la famille.

— Dimanche 4 courant a eu lieu à Ulrichen l'inauguration du monument commémoratif d'Ulrichen. La première de ces batailles eut lieu en 1211, où les Valaisans remportèrent une brillante victoire sur le *duc Berthold V de Zæhringen, qui avait essayé* de faire reconnaître son autorité sur la vallée du Rhône.

En 1419, les Valaisans se révoltèrent contre Guiscard de Rarogne que son neveu, Guillaume V, évêque de Sion, avait investi des dignités de bailli et de capitaine général en Valais. Guiscard, d'origine bernoise, obtint du secours de ses compatriotes et 13,000 Bernois traversèrent le Grimsel, pénétrèrent en Valais, incendièrent les villages d'Unterwasser, d'Oberwald et d'Obergesteln. La multitude, affolée et sans armes, s'enfuyait vers Ulrichen. Thomas Riedi, un simple laboureur, arrêta les fugitifs et calma leur frayeur. Son courage et ses mâles paroles enflammèrent le patriotisme des paysans. A la tête de 600 hommes, il fondit à l'improviste sur les ennemis et les mit en fuite. Une modeste croix, placée près de celle qui rappelle la défaite du duc de Zæhringen, consacrait jusqu'ici la deuxième victoire d'Ulrichen.

Grâce à l'initiative d'un comité, on trouva l'an dernier les fonds suffisants pour l'érection d'un monument en granit. Celui ci fut élevé en automne 1904. L'inauguration en fut retardée jusqu'au 4 juin.

Le Conseil d'Etat était représenté à la cérémonie par son président, M. Henri Bioley et M. Joseph Burgener et le Grand Conseil par son président M. Charles de Rivaz. Samedi soir, un banquet a réuni à l'Hôtel Seiler, à Münster, une cinquantaine de participants. Dimanche, un office divin fut célébré sur le champ de bataille et, après un cortège et quelques discours patriotiques, le monument fut remis par le comité d'initiative au gouvernement valaisan.

* * *

— M. Laurent Rey, ancien conseiller d'Etat, a été nommé rapporteur près le Tribunal du district de Monthey.

— Le Conseil d'Etat vient d'adresser de vives félicitations et une gratification de 50 fr. à M. Alfred Ménard, à la Porte du Scex, pour avoir porté secours à un homme qui se noyait dans le Rhône.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion — Une violente explosion s'est produite lundi matin à Paris au cours d'expériences dans le laboratoire de toxicologie de l'école de pharmacie, arrachant les fenêtres et les portes et renversant plusieurs cloisons. Toutes les vitres du quartier on été brisées et le bâtiment ébranlé. Un élève qui faisait des expériences a été blessé à la tête et aux mains, et transporté à l'hôpital.

L'explosion a occasionné un commencement d'incendie.

Incendie. — Un terrible incendie s'est déclaré, hier matin, à Saint Etienne, place de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs maisons ont été détruites. Les dégâts sont évalués à 4 ½ millions.

FRIBOURG

Fédération fribourgeoise

DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE SUISSE

Les statuts de l'Association populaire catholique suisse adoptés à Lucerne, le 22 novembre dernier, prescrivent que les sections locales d'un même canton se réunissent en Fédération cantonale ; qu'à la tête de cette Fédération se trouve un comité cantonal ; que la composition, les attributions, etc., de ce dernier sont déterminées par des statuts cantonaux et qu'enfin ces *statuts sont particuliers à chaque canton et* adaptés à sa situation générale.

C'est pour approuver ces statuts cantonaux élaborés par le comité intérimaire, c'est-à-dire par l'ancien comité, et constituer définitivement la Fédération fribourgeoise de l'Association catholique suisse que les délégués des sections fribourgeoises, au nombre d'environ 80, se sont réunis hier, à Fribourg. A peu près toutes les sections étaient représentées.

L'assemblée, qui a lieu au Cercle catholique, est présidée par Mgr Esseiva, président cantonal.

A l'ouverture de la séance, Mgr Esseiva souhaite la bienvenue au représentant de Sa Grandeur Mgr Dernaz, M. l'abbé Dr Bovet, professeur au Grand Séminaire, ainsi qu'aux délégués. Il constate avec plaisir que la plupart des sections sont représentées.

Il résulte du rapport présidentiel que la Fédération fribourgeoise compte actuellement 42 sections, dont 5 de dames, avec un effectif de 2700 membres. Ces sections sont réparties comme suit par districts : Glâne, 11 ; Sarine, 7 ; Singine, 7 ; Broye, 8 ; Veveyse, 3, et Gruyère, 6.

Mgr Esseiva expose le but de la présente réunion, soit l'approbation des statuts cantonaux et la nomination du comité, puis exprime le vœu que l'Association continue à progresser dans notre canton.

En finissant, il excuse l'absence d'un dévoué membre de la Fédération, M. Georges de Montenach, que la maladie retient loin de la réunion.

La parole est ensuite donnée au représentant de Sa Grandeur Mgr Dernaz. M. l'abbé Dr Bovet s'exprime en ces termes :

Si j'accepte de dire quelques mots au début de cette importante réunion, c'est pour me faire l'humble porte-voix du Chef vénéré du diocèse.

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, vous le savez, n'a ménagé son appui ni au Pius-Verein qui a tant mérité de la cause catholique, ni au vaillant Mænnerverein, ni à la Fédération catholique romande dont elle a abrité le berceau au presbytère de Lausanne. Elle est heureuse aujourd'hui de voir ces sociétés harmonieusement groupées sous le nom de l'Association populaire catholique suisse, car elle a le ferme espoir que cette concentration de vos forces rendra votre action plus une et plus efficace.

Sa Grandeur m'a chargé de vous exprimer sa vive satisfaction pour tout le bien que vous avez accompli jusqu'ici. Elle adresse de particuliers remerciements à l'Œuvre des Missions intérieures qui est venue en aide à tant de besoins spirituels. Elle bénit cette assemblée, vos délibérations et vos travaux, et elle engage instamment tous les membres de l'Association à réaliser autant que possible le but élevé qu'ils poursuivent.

Ce but, d'après vos statuts, consiste à promouvoir toutes les œuvres de progrès religieux, moral, intellectuel et matériel. Combien vous avez raison de faire du progrès religieux la condition ou le fondement de tous les autres progrès, quels qu'ils soient ! La religion chrétienne, connue et pratiquée, est la meilleure sauvegarde de la prospérité et du bonheur d'un peuple.

Hélas ! nous assistons aujourd'hui à une véritable crise religieuse. Cette crise ne sévit pas seulement en France, où elle touche à son paroxysme, mais presque partout dans les Universités de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre; elle divise l'Italie en deux camps, elle se fait sentir en Espagne. Sous le couvert de la science, on s'acharne à détruire le christianisme, dans son essence même ; on rejette tout surnaturel ; on va jusqu'à nier Dieu et notre immortelle destinée. C'est le naturalisme qui constitue, presque toujours, le fond du socialisme. Notre petite patrie fribourgeoise — puisque c'est d'elle qu'il s'agit surtout en ce jour — n'est pas à l'abri de ces théories subversives. Ces théories se répandent dans nos villes par les discours, les journaux et les livres ; elles s'infiltrent même dans nos villages... Si jamais la foi venait à vaciller gravement, ou à s'éteindre peut-être, quelles ruines morales ou sociales on verrait s'accumuler ! si quelle responsabilité pèserait sur nous, surtout sur nous clergé, et sur les laïques instruits qui ont leur part d'influence sur le peuple !

Or, c'est ici qu'apparaît la belle et grande mission de l'Association catholique : en s'efforçant de promouvoir tous les progrès, sa préoccupation première sera d'affermir les croyances chrétiennes.

---

37 FEUILLETON DE *LA LIBERTÉ*

LA MAISON DES Dames Renoir

PAR

Jacques des GACHONS

Dès les premiers mots, pour ouvrir l'appétit des invités, il posa la situation :

— J'espère, Madame, dit-il à sa voisine, Mme Mailley, que nous allons dîner tranquillement. Je vous avertis que j'apporte avec moi une faim doublée par les péripéties tragi-comiques du déjeuner qu'offrait, ce matin, à son futur gendre, Mme Francis Renoir.

Il tenait son public. Il allait triompher. Les demoiselles du logis elles-mêmes se turent, ce qui ne manqua pas d'intriguer tout le monde.

Morimbault raconta le déjeuner. longuement, comme on arrose goutte à goutte un parterre de plantes précieuses.

A dix heures, Morimbault était sacré grand citoyen et causeur merveilleusement spirituel par Mme Mailley, qui n'en revenait pas d'avoir omis jusqu'à ce jour de l'inviter à ses raouts.

Elle se rattraperait et ses trois plus de surenchérir. Antoinette, la plus jeune, se convainquit même — à part elle, et sans trop d'efforts, — qu'il ferait un mari fort passable. Elle avait la manie d'épouser tout le monde, en imagination.

* * *

Le lendemain dimanche fut un de ces jours que les dames Mailley eussent volontiers marqué d'un caillou blanc. C'était le dernier jour de musique militaire, c'est-à-dire qu'aucune personne de la « société » ne pouvait manquer de se rendre aux Champs-Elysées, et elles possédaient, elles, et elles seules, une grosse nouvelle à répandre.

Il ne sied pas, dans de telles circonstances, de marquer trop d'empressement. Elles n'arrivèrent donc que durant le second morceau et, comme un petit noyau d'officiers d'état-major qui explore un terrain d'opération, elles firent tout d'abord le tour complet du jardin, dessinant par les allées un 8 savant pour se renseigner sur les positions des troupes qu'elles allaient mener au combat.

Tout le monde est là.

Le Dr Carteret cause familièrement avec Mme Lecointre, qui couve des yeux ses trois filles, assises en brochette serrée sur le banc dont elle occupe une bonne moitié. Mme Lecointre et le Dr Carteret seront deux excellents véhicules à potins. Mme Lecointre est furieuse que Maurice Tissier n'ait pas demandé la main d'une de ses filles, « autrement riches que la petite Renoir », et Carteret est cyniquement jaloux de son collègue.

Le gros Galand, à bonne distance du kiosque des musiciens — il n'aime pas la musique — renversé selon la courbe d'un banc à claire-voie, fume un cigare de taille respectable. Mme Mailley sait que cet ancien camarade ne peut plus voir Maurice Tissier en peinture : « Ce poseur de Tissier, a-t-il coutume de dire, pour faire croire qu'il a beaucoup de clients, s'enferme chez lui, dédaigne le cercle, le café et ses amis. Parlez-moi de Carteret, au moins il trouve le temps d'être poli. »

Le petit camp de la sous-préfecture est très entouré. Deux grands jeunes gens, Parisiens à n'en pas douter, se font présenter aux demoiselles Nibelle, les filles du conservateur des hypothèques, tout en feignant de s'intéresser profondément à l'histoire du petit jardin public, un ancien champ de foire. Mme Marthold, la sous-préfète, salue gentiment, au passage, les quatre dames Mailley, avec un sourire qui les engage à s'arrêter. Mais, raidies par l'importance que leur donne cette nouvelle qu'elles sont seules à posséder, elles se contentent de rendre le salut et de sourire avec des gestes qui signifient : « Nous allons revenir, nous allons revenir. »

Elles n'ont pas fini leur 8.

Voici, là bas, un petit groupe d'officiers qu'il convient de morceler. Dans une compagnie aussi nombreuse, la conversation a de grandes chances de rester frivole. Mais le pouvoir d'émiettement de ces dames est tel qu'elles ne sont pas encore à dix pas de l'attroupement visé que trois couples s'en vont à tire d'ailes, entraînant avec eux le commandant Frilot.

« Bravo! » pensent à l'unisson les dames Mailley. « Nous allons pouvoir commencer ici. »

Le groupe sélectionné les reçoit avec une joie bruyante.

— Bonjour, bonjour. Le commandant vous a raconté?

— Quoi donc?

— Les Renoir.

— Mais non. Dites vite. Qu'arrive-t-il?

— Grande révolution, chère Madame. La maman Renoir n'est pas folle du tout : je m'en étais toujours doutée. Elle méditait un coup. Elle l'a mis à exécution hier. A sa bru, qui porte son deuil en bandeaux un peu trop voyants, elle a dit ses petites vérités, en termes peu choisis, et cela en face de tous les Tissier de la terre. C'était le dîner des fiançailles. Vous pensez si tout est rompu.

— Quel toupet elle a, cette mijaurée! dit la femme d'un capitaine. Figurez-vous, Madame, que mon mari, mardi dernier, l'a surprise entrant toute seule chez le Dr Tissier, à dix heures du matin. Et moi, comme je passais par hasard à onze heures, je l'ai vu sortir tranquillement avec son prétendu futur gendre. Vous pensez si je l'ai saluée...

— Elle a toutes les audaces que donne la vertu officiellement reconnue.

— Je crois que sa gloire va subir une nouvelle éclipse.

Ayant semé le bon grain, les quatre Mailley se lèvent, profitant des applaudissements qu'on adresse aux musiciens.

— C'est le *Domino noir* qu'on vient de jouer?

— Eh! oui!

— C'est toujours bien agréable à entendre.

— Je suis de votre avis, Madame.

La course reprend. On dédaigne Mme Gachet, la femme du notaire, qui ne se sépare jamais de ses quatre fils et qui ne sait pas dire du mal de son prochain.

Mais voici la petite Mme Mariot, veuve riante, et ses trois soupirants.

Tu sais la nouvelle? demande, à son tour, l'aînée des demoiselles Mailley. Les Tissier et les Renoir! Non!

— Vous, Messieurs, bouchez-vous les oreilles, dit la seconde Mailley; ce n'est pas une histoire pour les jeunes gens à la veille de se marier.

— Voilà, reprend la première : on a surpris Mme Francis Renoir sortant de chez le Dr Tissier, où elle avait passé la matinée. Je ne sais qui a rapporté la chose à la mère Renoir, qui a fait à sa bru, en plein dîner d'amis une scène effroyable.

— Mais c'est un petit scandale.

— Tout petit, mais il grossira.

La jolie veuvette ne se tient pas de joie. Ses yeux pétillent. Toutes ses fossettes se montrent à qui mieux mieux :

— Enfin, on va pouvoir s'amuser un peu. Non, mais qu'est-ce qui aurait dit cela de ce grand dadais de Dr Tissier.

Cinq minutes après, la sous-préfecture est renseignée, puis le président du tribunal, qui proteste de la main, et penche l'oreille pour ne rien perdre de la double aventure, transformée peu à peu, amplifiée, avec le visage fantastique et invraisemblable qui convient le mieux à tant de petits cerveaux de province ennemis de la banalité.

Le gros Galand, le Dr Carteret et Mme Lecointre, informés contradictoirement par le bruit public, s'élancent vers les dames Mailley pour se repaître de détails inédits. On les contente tour à tour, sans trop de difficulté. Le Dr Carteret est jaune de joie, et le gros Galant soutient de ses deux mains les tressauts de son ventre.

Encore quelques groupes et les dames Mailley vont pouvoir aborder Mme Carel.

Mme Carel est la douairière de la société d'Issoudun. C'est une petite dame coquette et fine, qui porte à peu près dix ans de moins que l'âge qu'elle a et qui approche de soixante quinze ans. Elle n'a point de parents, sauf un cousin éloigné, de qui la société débraillée lui est fort désagréable : il est absolument impossible au pauvre garçon de vivre sans sa pipe, qui ne s'éteint jamais, aussi les maintient-on tous deux, le cousin et la pipe, en Algérie, au moyen de subsides mensuels, dont toute la ville connaît le chiffre, d'ailleurs peu élevé. Il y a donc autour de Mme Carel une petite cour d'héritiers présomptifs fort appliqués à lui plaire. Et, par contagion, beaucoup d'autres personnes, désintéressées, fréquentent son salon et flattent assidûment ses petites manies.

(A suivre.)

Membres de l'Association, si fortes que soient nos convictions religieuses, pour qu'elles rayonnent au dehors et qu'elles échauffent les convictions de nos frères, notre désir doit être de vivifier nos propres convictions par la prière et la réflexion. Le christianisme, étant d'essence divine, nous ne le connaîtrons jamais comme il mériterait d'être connu ; nous ne serons jamais trop persuadés qu'il nous apporte non seulement les moyens du salut éternel, mais les plus solides éléments du bonheur en ce monde. Et quant au naturalisme incrédule et athée qui nous menace, qui ne sait que plus l'homme scrute de bonne foi la nature, plus il reconnaît la justesse de cette parole de Jules Simon: *Dieu est le centre de toutes les avenues de la pensée.* Une statistique récente, dressée par un protestant allemand, montre que sur 300 savants, choisis parmi les plus illustres des quatre derniers siècles, dans les sciences naturelles, 242 sont croyants, spiritualistes sincères et convaincus. C'est à nous dès lors qu'il appartient spécialement de faire comprendre au peuple que le christianisme approuve et favorise tous les légitimes progrès, qu'il satisfait toutes nos aspirations généreuses, qu'il embrasse et qu'il dépasse tout ce qui est noble, grand et beau, que la devise de Pie X: *Tout restaurer dans le Christ*, est une devise éminemment progressiste, et que, par conséquent, en restant fidèle à sa foi, notre peuple conserve le plus précieux des trésors.

Puis, comme l'exemple demeure la meilleure des leçons, puissions-nous par notre piété et l'accomplissement fidèle de nos devoirs, être pour le prochain comme de vivantes apologies du christianisme.

A nous, enfin, de nous opposer dans la mesure de nos forces à la propagande irréligieuse, immorale et antisociale, de combattre les abus qui ruinent ou qui dégradent. Et Fribourg, à qui tant de catholiques étrangers veulent bien s'intéresser, — qui de nous n'a eu l'occasion de s'en convaincre — Fribourg, Dieu aidant, demeurera ce que ses chefs civils et ecclésiastiques veulent qu'il soit : une cité de lumière et de progrès, mais en même temps et toujours un boulevard du catholicisme.

Il est donné lecture des statuts cantonaux. Ceux-ci sont adoptés avec quelques petites modifications. Ainsi, le nombre des membres du comité cantonal est porté de 14 à 21, soit 3 par district, non compris les membres fribourgeois du comité central suisse.

Les statuts prévoient que les sections allemandes de la Fédération cantonale forment une organisation séparée, ayant à sa tête un comité spécial, élu par les délégués des sections allemandes, réunies à cet effet. Le président de ce comité spécial fait de droit partie du comité cantonal et revêt *ipso facto* les fonctions de premier vice-président.

On passe ensuite à la nomination du comité cantonal, qui est composé comme suit : MM. Dubey, curé de Belfaux; Weck, Robert, juge cantonal; Descloux, curé de Matran; Michaud, rév. doyen à Saint-Aubin; Maurice Weck, préfet; Charrière, rév. doyen à Surpierre; Deschenaux, président du Tribunal; Rabond, curé de Siviriez; Von der Weid, préfet; Magnin, curé du Crêt; Oberson, préfet; Dr Emile Savoy; Dr Alex, curé de Bulle; Strago, curé de Marly; Morard, président, Bulle; Perroulaz, curé de Guin; Spicher, président, Tavel; Ruffieux, curé de Planfayon; Monney, receveur d'Etat; Ems, curé de Cormondes, et Brulhart, directeur à Fribourg.

Les membres fribourgeois du comité central qui font partie de ce comité sont : MM. Python, conseiller d'Etat, Dr Beck, professeur, Montenach, député, Louis Weck, conseiller d'Etat, et Bise, rédacteur.

***

Appelé à présenter un rapport sur l'activité des sections de l'Association populaire catholique suisse, M. le Dr Savoy, inspecteur cantonal des apprentissages, constate que les statuts de cette association, aussi bien que ceux de notre Fédération fribourgeoise, imposent aux sections le devoir, sinon l'obligation de s'occuper d'œuvres.

Dans presque toutes les parties de notre cher canton de Fribourg, a-t-il dit, nous avons à l'heure actuelle des groupements de forces catholiques. L'enthousiasme mis par nos populations à la formation de ces rameaux du grand arbre qu'est l'association catholique suisse est une preuve de la vitalité des sentiments religieux de nos populations fribourgeoises. Mais il ne suffit pas de fonder des groupements, il faut encore que ceux-ci vivent et agissent. L'apôtre, du reste, l'a dit : « La foi sans les œuvres est morte ! » Vos cercles, vos associations paroissiales, si elles n'ont pour base des œuvres, j'ose dire, Messieurs, ne seront, hélas ! que des institutions éphémères. Il ne faut pas se faire d'illusion : nos populations cherchent et veulent voir dans nos associations paroissiales un but, une utilité immédiate.

Les œuvres que les associations paroissiales peuvent fonder sont multiples. Les statuts cantonaux tracent un vaste programme de notre activité; notre champ d'action est immense. Mais il ne serait ni sage, ni prudent de vouloir le réaliser sans méthode. La première, la grande œuvre qui doit être soutenue, c'est celle des missions intérieures. Maintenir et fortifier la foi parmi nos populations catholiques disséminées sur le territoire suisse, c'est bien le principe primordial de la charité chrétienne. Après l'œuvre des missions intérieures, la question sociale doit être l'objet de toute notre sollicitude. Le Grand Pape, que le monde pleure encore aujourd'hui, Léon XIII, a signalé dans la première page de sa mémorable Encyclique *Rerum novarum* le fait que la question sociale devait être l'une des plus grandes préoccupations de l'heure actuelle.

A ce propos, une remarque préliminaire s'impose. Ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale, ne comprend pas seulement les rapports, la solution, les difficultés entre patrons et ouvriers, l'amélioration de la condition des travailleurs, mais elle englobe en outre toutes les questions qui touchent la situation des employés, des artisans et de l'agriculture.

D'autre part, on pourrait objecter que la question sociale ne pose pas ou du moins se pose d'une façon bien anodine dans notre pays fribourgeois. Ce sont là les affirmations d'observateurs superficiels. La question sociale ne se manifeste pas seulement par les clameurs du peuple ; la souffrance latente, le malaise caché ou ignoré dans lequel nos populations vivent souvent, doivent être regardés tout au moins comme des symptômes graves qui peuvent amener la crise d'un moment à l'autre. On doit tenir compte également du fait que notre vie industrielle, peu développée jusqu'ici, prend tous les jours des proportions plus considérables, grâce au développement de nos forces électriques.

Prévenir et instruire, voilà le programme de l'activité de nos associations paroissiales. Pour prévenir la misère, ce grand prétexte de la crise sociale, il n'y a qu'un remède, c'est l'épargne. De plus, si l'on veut que l'épargne s'implante d'une façon efficace et générale dans les mœurs de nos populations, il est de toute nécessité qu'on commence par la jeunesse, qu'on habitue l'enfant déjà sur les bancs de l'école à épargner et à venir en aide à son camarade par la mutualité. L'épargne sera également le seul moyen efficace de combattre cette plaie sociale qui désole notre pays : l'alcoolisme.

Instruire, telle est la seconde grande ligne *du programme de nos associations. L'un des précurseurs du socialisme actuel*, Fernand Lasalle, écrit ce mot profond : « Nous ne pourrons faire la révolution que quand nous aurons appris à l'ouvrier qu'il est malheureux. »

Apprendre à nos populations qu'elles sont malheureuses, tel est le plan machiavélique contre lequel il importe que notre association mette en garde ceux qu'on cherche à tromper.

Ce sont les œuvres qui donneront la force à nos groupements ; gardons-nous dès lors de rester dans l'inaction.

M. le Dr Savoy a terminé cette intéressante conférence dont nous ne pouvons donner ici qu'un très bref résumé, par ces belles paroles d'un évêque belge : « A l'œuvre donc, et pour les œuvres. »

M. le professeur Dr Beck prononce une allocution en allemand sur le même sujet. Il insiste tout particulièrement sur le côté social que le programme de l'Association doit revêtir même dans nos campagnes.

L'heure étant avancée, l'exposé de la nouvelle organisation suisse par M. Reymond, secrétaire romand, est renvoyé au banquet qui a lieu à midi à l'Hôtel de la Tête-Noire.

M. Reymond raconte comment, à la suite de plusieurs réunions préparatoires, nos trois grandes associations catholiques internationales : le *Katholikenverein*, le *Mænner und Arbeiterverein* et la *Fédération romande des Cercles catholiques* décidèrent de se fusionner en une seule organisation générale sous le nom de *Volksverein*.

Il développe les principales dispositions des nouveaux statuts, puis résume en quelques mots le programme d'action du Volksverein qui est celui de l'ancienne Association catholique étendu encore et agrandi.

Maintenir, développer, favoriser la foi et la vie catholique ; soutenir les droits et la liberté de l'Eglise ; fixer la ligne de conduite des catholiques dans la vie publique ; le relèvement de la classe ouvière, par une saine administration économique ; les œuvres charitables, les fondations et l'appui des *instituts de charité, l'école* et l'éducation dans le sens chrétien de ces mots ; la presse et la littérature catholique, les sciences et les arts, et enfin, les récréations populaires, morales et instructives.

Voilà, n'est-il pas vrai, un vaste et beau programme pour une Association. Les catholiques fribourgeois voudront donner l'exemple ; l'assemblée de ce jour nous prouve que la Fédération cantonale saura faire son devoir.

Mgr Esseiva a porté un toast aux autorités religieuses et au nouveau comité cantonal.

Antigone. — *Nous rappelons que la première* de l'*Antigone* de Sophocle, au théâtre de Fribourg, aura lieu *ce soir mardi 6 juin, à 8 ¼ h.*

La direction nous prie d'avertir le public des particularités suivantes :

1° *Tout le parterre et le parquet* étant occupés par l'orchestre et les chanteurs, ces places ne sont pas mises en vente.

2° Cette disposition nouvelle est nécessitée par le grand nombre des exécutants et les conditions acoustiques de la salle.

3° Pour suppléer aux places de parterre et de parquet, les *meilleures places de la galerie* ont été numérotées et mises en location au prix de *1 fr. 50.*

4° Il y aura *deux entr'actes*, l'un après le 2e acte, l'autre après le 4e. Le public est avisé que le rideau sera baissé et relevé plusieurs fois pendant le cours des actes, au moment de l'exécution des chœurs, sans que pour cela il y ait interruption dans le spectacle.

Prix des places. — *Loges de face* : 3 fr. — *Loges de côté*, 1er rang : 2 fr. 50 ; 2e et 3e rang 2 fr. — *Galerie*, places numérotées : 1 fr. 50 ; places ordinaires : 1 fr.

Un service de tramways sera organisé à la sortie.

Pèlerinage aux Ermites. — Le pèlerinage, parti samedi matin de Fribourg, est rentré hier au soir. Depuis bien des années, il n'avait été aussi nombreux, puisqu'il comptait, cette fois, 1700 participants venus de toutes les parties du canton et répartis en deux trains spéciaux. Le voyage et le séjour à Einsiedeln se sont effectués dans d'excellentes conditions, le beau temps n'ayant cessé d'être de la partie, sauf une averse de grêle qui s'est abattue dimanche soir, mais qui n'a pas duré et n'a pas fait de dégât. Plusieurs députés au Grand Conseil étaient présents.

Nous nous sommes rencontrés là-bas avec un pèlerinage de Fribourg-en-Brisgau fort de douze cents participants. Aussi l'affluence était énorme et la vaste église, à certains moments, littéralement comble. Dimanche soir, une longue procession aux flambeaux sillonnait les sentiers en zig-zag de la colline de Saint-Meinrad et produisait un grandiose et magique effet. Tout le monde est ravi du voyage et prêt à le reprendre à la prochaine occasion.

Association suisse des Arts et Métiers. — Lundi matin, l'assemblée a repris la discussion de la question des grèves. Les thèses relatives aux mesures à prendre ont été adoptées après de vifs débats, sans modifications essentielles, (voir *Liberté* d'hier), et elles serviront de principe directeur jusqu'à ce qu'un règlement définitif soit élaboré et mis en vigueur.

---

† M. l'abbé Alex. Cadre. — Il y a quelques mois, nous annoncions à cette place la détermination prise — avec combien de regrets ! — par M. l'abbé A. Cadre de quitter sa paroisse, et de prendre un repos bien mérité, que lui imposait du reste sa santé ébranlée. Hélas ! cet excellent prêtre n'a pu jouir longtemps du calme et de la tranquillité que lui offrait la charmante chapellenie de Bossonens.

Les forces qui lui restaient déclinèrent rapidement, et il a rendu sa belle âme à Dieu lundi, à 7 ½ h. du matin, après une longue et pénible agonie.

Ses anciens paroissiens de Saint-Martin, les habitants de Bossonnens qui appréciaient déjà les grandes qualités de son cœur, se préparent à lui faire demain de touchantes funérailles.

Longtemps encore, on se souviendra, à Saint-Martin, de son zèle, de son activité, de sa fermeté, de sa charité, vertus qu'il a déployées pendant 34 ans d'un ministère fécond.

Il s'est donné sans réserve à sa grande paroisse ; il a su y maintenir les vertus antiques et les saines traditions du passé. Il s'est usé à la tâche et reçoit maintenant la récompense des bons et fidèles serviteurs ; sa mémoire vivra dans les cœurs reconnaissants de ses nombreux enfants spirituels.

R. I. P.

Courses d'officiers. — *La société fribourgeoise des officiers* organise pour les 18 et 19 courant une course aux forts de Saint-Maurice. Ensuite de l'autorisation du Département militaire fédéral, le comité de la société a décidé que l'excursion aurait lieu en civil. Les membres de la société qui veulent encore prendre part à cette course sont priés de s'annoncer au président de la société, d'ici au 5 juin, dernier terme pour les inscriptions.

Foudroyé. — Cette nuit, à 1 heure, comme un convoi de bétail que l'on conduisait à la montagne traversait la voie du chemin de fer Fribourg-Morat, *sous Givisiez, une jeune* bête heurta du pied la cloison d'isolement du rail dans lequel circule le courant électrique. La cloison céda et l'animal, ayant touché le rail, s'abattit foudroyé. C'était une génisse de 2 à 3 ans, appartenant à M. Schuler, de Chésopelloz.

Incendie. — Hier soir, entre 5 et 6 h., un incendie a détruit la forge communale de Ponthaux. Le feu s'est déclaré dans le galetas, tandis que le forgeron travaillait à l'atelier et que sa femme était absente. On ignore absolument la cause du sinistre.

Le bétail et un peu de mobilier ont pu être sauvés. De nombreuses pompes étaient sur les lieux.

Session des Chambres fédérales

Conseil national. — *Présidence de M. Schobinger.*

Berne, 5 juin 1905.

La séance est ouverte à 8 h. 15.

Code civil. — M. *Bühlmann*, président de la commission :

L'inscription dans la Constitution fédérale du principe de l'unification du droit a exigé de longs efforts, mais on pensait généralement que l'application de ce principe se heurterait à des difficultés bien plus grandes, à cause de la diversité des droits cantonaux. Cette crainte était heureusement injustifiée. Les divergences irréductibles n'avaient point l'importance qu'on leur prêtait, et aujourd'hui, l'unification est acceptée même par ceux qui n'en voulaient pas entendre parler lors de la revision constitutionnelle. Il est vrai que le projet de code civil a désarmé les résistances en montrant qu'il poursuivait un but essentiellement pratique. Nous voyons se reproduire déjà le phénomène qui avait suivi l'abolition des coutumiers et l'unification du droit dans les cantons. Très promptement, on a accepté le droit unifié.

La pénétration réciproque toujours plus active des populations par-dessus les frontières cantonales fait sentir plus vivement les inconvénients de la multiplicité de nos droits cantonaux et la façon imparfaite dont il y a été remédié par la loi sur la condition juridique des Suisses domiciliés en dehors de leur canton d'origine. Un droit national nous tirera seul de la pitoyable situation actuelle et vaudra au pays l'économie de sommes considérables qui se perdent aujourd'hui en frais de procès. Sur nombre de points le progrès de la législation civile n'est possible que par son unification.

M. *Rossel*, rapporteur français, motive à son tour l'entrée en manière. Le projet de code, dit-il en particulier, est bref bien qu'il embrasse l'ensemble du droit privé, à l'exception de certaines matières renvoyées à des lois spéciales. Le projet s'est approprié ce qu'il y avait de mieux dans les législations cantonales. Il rattache l'avenir au passé et s'inspire aussi des créations heureuses du droit étranger. Un trait distinctif du projet, c'est aussi sa préoccupation du côté moral des institutions. Il s'efforce de refléter la conscience nationale.

M. *Huber*, professeur.

Le projet de code civil, comme on vient de le dire, s'est aussi inspiré de l'exemple de l'étranger, mais avec discrétion, sans lui sacrifier notre point de vue national. Sans doute l'influence du droit étranger peut être excessive et nous serions menacés de le subir dans une mesure regrettable si nous *ne savons pas nous retrancher à temps* derrière notre droit national. Tant que l'Allemagne n'avait pas unifié son droit privé, nous pouvions sans danger, avec profit même, nous laisser guider par sa science juridique, qui avait un caractère de généralité internationale. Aujourd'hui il n'en est plus de même. Si nous voulons conserver notre caractère national sur le terrain de la législation civile, nous devons nous affranchir de l'attraction allemande, avantageuse à d'autres égards, et créer notre droit national. Du reste, aucun des codes des pays voisins ne nous conviendrait. Le code Napoléon est partiellement vieilli, de même le *code italien. Le code civil allemand est* l'œuvre de juristes qui, en certaines matières, ne pensent pas comme nous. Il est rédigé dans une langue à l'usage des juristes et que ne comprendraient pas nos juridictions populaires.

Nos droits cantonaux ont trop de lacunes et sont trop faibles pour résister à la concurrence étrangère. Il est vrai qu'on aurait pu étendre à toute la Confédération l'un des droits cantonaux existants, mais ceux qui préconisent cette idée omettent de désigner le droit cantonal de leur choix. Il avait bien été question d'introduire le code zuricois dans la Suisse orientale. Il a fallu y renoncer. A plus forte raison ce droit ne conviendrait-il pas à toute la Suisse. Certaines de ses parties n'ont pas pris le développement désirable. Une législation nationale ne doit imposer de recul à aucun canton et faire l'unification sur la base des progrès réalisés dans chaque canton.

Nos droits cantonaux codifiés datent du XVme siècle. Auparavant le droit était local, mais puisé à une source commune. Aussi règne-t-il encore un air de famille entre nos droits cantonaux.

Toutes les parties du projet n'ont pas le même développement. Là où il était impossible de courber tout le monde sous la même règle uniforme, il a fallu prévoir divers systèmes, afin de donner satisfaction à des besoins différents. Une loi applicable à toute la Suisse ne peut pas toujours imiter la simplicité d'un coutumier en vigueur seulement pour une vallée.

Là où cela n'avait pas d'inconvénient, le *projet a été laconique. Il est notablement* plus bref que les codes français et allemand.

Nous espérons, dit en terminant M. Huber, que le projet peut compter sur votre sympathie et sur l'élévation de vues nécessaire à qui veut le juger.

Le peuple suisse attend son code civil : Remplissons son attente. (Applaudissements.)

M. le conseiller fédéral *Brenner* exprime la reconnaissance du Conseil fédéral à l'auteur du projet, M. le professeur Huber et à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre.

MM. *Odier* et *de Planta* se joignent à ces paroles.

L'entrée en matière est votée sans opposition.

La discussion aura lieu par chapitres.

***

Berne, 6 avril.

Le Conseil des Etats adopte le postulat invitant le Conseil fédéral à examiner s'il ne devrait pas être créé, en dehors des bureaux de chèques des directions d'arrondissements, d'autres bureaux de chèques dans les principaux centres industriels et commerciaux.

Le conseil adopte également les propositions concernant la *protection contre le chômage*, qui sont conformes à la décision du Conseil national.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 6 juin.

Le roi Alphonse est arrivé à 4 h. 25 à la gare de Victoria. Il a été reçu par le roi Edouard, qui portait l'uniforme d'amiral espagnol, tandis que Alphonse XIII portait l'uniforme d'amiral anglais avec l'ordre de la Jarretière.

Le cortège est arrivé à 5 h. à Buckingham Palace, où le roi a été reçu par la reine Alexandra et les princesses. Le soir, il a dîné avec la famille royale.

Londres, 6 juin.

Suivant une dépêche de Tokio au *Daily Telegraph*, les pertes totales de la flotte russe ont été de 14,000 tués ou noyés et 4600 prisonniers. 3000 hommes ont échappé au désastre.

Hambourg, 6 juin.

Les matelots engagés pour former les équipages de la quatrième escadre russe ont été infermés par les autorités maritimes de Libau que l'on renonçait à leurs services.

Changaï, 6 juin.

L'escadre de l'amiral Uriu, composée d'un cuirassé, deux croiseurs et deux torpilleurs, est arrivée à Gutzlaw, venant de Tsoushima. Elle a contourné l'île de Formose, à la recherche des navires russes.

Washington, 6 juin.

On annonce que l'amiral Traine vient de recevoir l'ordre de détenir les trois navires *russes arrivés à Manille (Oleg, Aurora* et *Yemtchouß).*

Londres, 6 juin.

Suivant une dépêche de Manille à la *Daily Mail*, les culasses mobiles des canons des trois croiseurs russes ont été démontées temporairement.

Sept contre-torpilleurs japonais ont été signalés au large des îles Corregidor.

On télégraphie de Tokio au *Daily Telegraph* qu'une dépêche de Nagasaki annonce que les survivants du *Dmitri Donskoi* et d'un autre navire russe sont partis pour Changaï.

Saint-Pétersbourg, 6 juin.

On annonce officiellement que le plan du ministre de l'intérieur, relatif à la convocation d'une représentation populaire, a été soumis lundi au conseil des ministres, qui va l'examiner sans retard

Londres, 6 juin.

Le correspondant du *Times* à Saint-Pétersbourg dit être informé positivement que jeudi, jour de l'Ascension russe, un manifeste impérial convoquant le Parlement sera promulgué.

Saint-Pétersbourg, 6 juin.

Un télégramme de Moscou, reçu à une heure du matin, annonce que le Congrès des délégués des zemstwos, qui devait s'ouvrir aujourd'hui, a été interdit.

Le ministre de l'Intérieur, M. Boulygine, et l'amiral Alexeieff, vice-roi d'Extrême-Orient, ont offert leur démission, qui n'a pas été acceptée.

Cerbère (Espagne), 6 juin.

On a arrêté à Port-Bou un anarchiste et fait des perquisitions chez plusieurs autres. Des documents relatifs au transport de colis renfermant des bombes, expédiés le 19 avril, à Paris, ont été saisis.

D. Plancherel, *gérant.*

---

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Antonie GIROD, née de Bœck

avocat

aura lieu mercredi 7 juin, à 10 h. du matin en l'église de Saint-Nicolas.

R. I. P.

---

†

Monsieur l'abbé E. Dépierraz, révérend curé de Cheyres ; Madame et Monsieur Thurler-Depierraz et leurs enfants, à Fribourg ; Mademoiselle Elisa Dépierraz, à Lausanne ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par la mort de

Madame veuve Marie-Emilie DÉPIERRAZ

leur chère mère, belle-mère et grand-mère, décédée à Lausanne le 4 juin 1905, à l'âge de 75 ans, après une longue maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu mercredi 7 juin, à 8 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

FERNET-BRANCA

des FRATELLI BRANCA de MILAN
Les seuls qui en possèdent le véritable procédé
AMER — TONIQUE — HYGIÉNIQUE — APÉRITIF — DIGESTIF
Se méfier des contrefaçons. Exiger la bouteille d'origine.
Représentant général pour la Suisse : GIUSEPPE FOSSATI, Chiasso (Tessin)
Pour la vente en détail à Fribourg : A.-G. BONANATE, au Châlet Suisse

Pour capitalistes

Dans le but de *former un grand syndicat pour l'acquisition d'une invention appelée à un grand avenir* (intéressant les chemins de fer et devant être appliquée prochainement), on cherche quelques capitalistes. *Affaire tout à fait sûre et association lucrative.* Amateurs sérieux sont priés de demander eux-mêmes (pas d'intermédiaires) renseignements détaillés et références. — Offres sous chiffres OF1268 à *Orell Füssli*, publicité, Zurich. 2029

Eaux gazeuses délicieuses

Limonades de tous parfums
Liqueurs & sirops extra fins
PRODUCTION DE PREMIER ORDRE

RENÉ LARGE
Schweizerhalle, FRIBOURG

SAAS-FEE *Une Perle des Alpes*
Valais **HOTELS LAGGER,** 370 lits
Prospectus sur demande. **Fam. Lagger,** propr.

THÉATRE DE FRIBOURG

Mardi 6 juin 1905, à 8 ½ h. du soir. Jeudi 8 juin, à 4 h.
Dimanche 11 juin, à 8 ½ h. du soir

ANTIGONE

tragédie de Sophocle, en cinq actes
MUSIQUE DES CHŒURS, PAR MENDELSSOHN
DONNÉE PAR
les élèves du Collège Saint-Michel
avec le bienveillant concours de l'Orchestre de la ville
(170 exécutants)

PRIX DES PLACES :
Loges de face, 3 fr.
Loges de côté, 1er rang, 2 fr. 50 ; 2me et 3me rang, 2 fr.
Galerie, places numérotées, 1 fr. 50, places non numérotées, 1 fr.

Location au magasin de musique de **M. von der Weid**

BANQUE POPULAIRE SUISSE, FRIBOURG

A l'occasion de la **saison des voyages** et des **séjours de campagne**, nous recommandons au public **la location de casiers fermés** dans notre

chambre d'acier

garde de titres, objets précieux, argenterie, documents, etc., etc.
Nous acceptons aussi la **garde de paquets, paniers, malles, cassettes et plis**, fermés ou cachetés.
Règlement et autres renseignements à disposition. 2133-953
LA DIRECTION.

A La Ville de Mulhouse

RUE DE LAUSANNE, 72

Immense choix de vêtements tout faits, pour hommes, jeunes gens et enfants, à des prix excessivement bon marché.

La maison O. SENN, de Schaffhouse

(ancienne maison de confiance)
a confié son dépôt de teinturerie et de lavage chimique à

Mlle Th. STŒCKLIN

73, rue de Lausanne, à Fribourg

Pensionnat du Sacré-Cœur

ESTAVAYER-LE-LAC

Le pensionnat du Sacré-Cœur, dirigé par les Sœurs de la Sainte Croix d'Ingenbohl, est agréablement situé près du lac de Neuchâtel. Il comprend deux cours secondaires, quatre cours normaux et un cours de ménage. Les jeunes filles qui ont suivi les cours normaux peuvent obtenir, aux examens de l'Etat de Fribourg, le brevet de capacité pour l'enseignement primaire, ou un diplôme d'aptitude pour l'enseignement de la langue française.
Pour tous renseignements, s'adresser à la **Direction de l'Institut, à Estavayer-le-Lac.** H2565F 2130

AVRY-DEVANT-PONT (Gruyère)

Hôtel-Pension du Lion-d'Or

Altitude : 790 m.
Etablissement complètement restauré et transformé

Panorama splendide. Forêts magnifiques. Nombreux buts de promenade. Agréable séjour de campagne. Superbe vue sur les montagnes de la Gruyère et les contrées du Jura. Truite de la montagne. Cure de lait. Jardin. Terrasse. Véranda. Bains et douches.

Postes et télégraphes. Voiture à volonté. Téléphone. Billard.
M. Moullet, propriétaire.

Dr CLÉMENT

chirurgien
Boulevard de Pérolles
DE RETOUR

On demande

UN JEUNE HOMME

de 20 à 25 ans, intelligent, fort et robuste, muni de bonnes références et sobre, sachant conduire les chevaux, pour livraison de maison de commerce. Entrée de suite.
Adresser les offres à *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous chiffres H2517F. 2085

A REMETTRE

dans un bon centre de la Suisse romande

un joli magasin de cigares

très bien situé, avec marchandises de 1er choix. Clientèle assurée. — Reprise de la marchandise, 13 à 15,000 fr. 2083
S'adresser, par écrit, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg* sous H2508F.

A vendre ou à louer, à Yverdon

un bâtiment neuf

ayant deux appartements, atelier, coulage, grange et écurie, avec 400 à 500 perches vaudoises de terrain attenant. Eau. **Occasion exceptionnelle.**
Pour tous renseignements, s'adresser aux notaires **Paschoud & Pilloud, à Yverdon.**

A remettre à Genève

Grand choix de bons hôtels, cafés, brasseries, pensions, etc.; chiffres d'affaires prouvés, facilités de payements. Remises de tous genres de commerces sérieux, conditions avantageuses. Fabriques, industries, associations et emplois intéressés. — S'adresser à **M. Perrier,** *3, rue Chaponnière*, à **Genève.** 2018

Une servante

munie de bonnes références, trouverait emploi lucratif dans bonne famille du Jura bernois. Entrée de suite ; voyage payé. 2116
Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, à Fribourg*, sous H2543F.

A VENDRE

un treuil en fer

tout neuf, pour entrepreneurs, 5 mouflas très forts et 4 cordes de 100 m. de longueur.
S'adresser à **M. Ferrini,** entrepreneur, **Payerne.** 2097

A VENDRE

une baignoire, avec *appareil à gaz*, et un potager ; le tout presque neuf. — S'adr. l'après-midi, *15, Boulevard de Pérolles, 2me.*

On a trouvé, sur la route de Posieux à Matran, une

sacoche

contenant un *appareil de photographie.*
La réclamer, contre remboursement des frais d'insertion, chez **Marie Chenaux, à Ecuvillens.** H2548F 2128

A LOUER

pour la saison, *un appartement neuf*, de 4 pièces, avec cuisine, meublé ou non meublé, situé à Granges (Veveyse), ou Beauregard. *Situation agréable ;* vue splendide sur les montagnes.
S'adres. au propriétaire **Firmin Vienne, à Granges.**

Bonne sommelière

est demandée dans un établissement de la ville. Références exigées.
Adresser les offres sous H2569F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 2134

Cuisinière

très capable, d'âge mûr, *demandée.* Entrée immédiate. Fort salaire. H821N 2118
Mme **Galland,**
Hôtel-Gare, **Auvernier.**

BOULANGERIE A LOUER

au bord d'une grande route et à cinq minutes d'une gare, contrée industrielle. Sonnerie et lumière électrique.
Adresser les offres sous chiffres H2536F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 2109-946

A LOUER
dans une villa sise à Pérolles, un

appartement

de 4 pièces, chambre de bonne, dépendances. H1879F 1580
S'adresser à **Kollep,** *peintre.*

On cherche, pour une bonne auberge de campagne, une

bonne cuisinière

S'adresser au **Lion d'or à Siviriez.** H2534F 2110

FABRIQUE DE CORSETS
Mme Monney, Riaz, (ct. Fribourg)

Je me fais un devoir de rappeler aux dames et demoiselles de la ville et de la campagne, qu'elles devraient dans leur propre intérêt et leur santé faire **faire** leurs corsets sur mesure, en vraie baleine, depuis **10 fr.**
Spécialité de corsets hygiéniques
Demandez le catalogue.
On fabrique d'après les modèles envoyés. H5081F 129

GRANDE
marque d'automobiles
cherche des agents
DANS TOUTE LA SUISSE
Ecrire sous H6326X à **Haasenstein et Vogler, Genève.**

Lausanne

Jolie parcelle à 5 minutes de la gare, vue superbe, **à vendre.** Prix, 35 fr. le m². — Ecrire sous chiffres A12,323L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 2095

On demande à acheter une H2539F 2114
cheminée portative
en bon état. — Adresser les offres avec prix, au **Dr Reymond, 24, rue de Lausanne.**

Asperges du Valais

sont expédiées en caissettes de 2 ½ kg., à 3 fr. 10 et de 5 kg., à 5 fr. 85. H22609L 1569
Att. Fama, propr., **Saxon.**

Thé St-Denis

Purgatif, dépuratif
antiglaireux

Ce thé, d'un goût très agréable, a l'avantage de pouvoir être pris sans se déranger de ses occupations et sans changer en rien sa nourriture; aussi se recommande-t-il aux personnes faibles et délicates. H4421F 3290-1563
Il est d'une efficacité incontestable pour combattre les *hémorroïdes, la migraine, les maux de tête, les étourdissements, les mauvaises digestions, les maladies de la peau, la constipation, etc.*
En vente, 1 fr. 20 la boîte :
Dépôt dans les pharmacies : **E. Jambé, Châtel-Saint-Denis ; G. Lapp, Fribourg ; Gavin, Bulle ; Clément, Romont, et toutes pharmacies.**

ATTENTION

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre payements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée.
Lots principaux de fr. 600,000, 300,000, 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5000, 3000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.
Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.
Les prochains tirages auront lieu : 14 mai, 15 mai, 15 juin, 20 juin, 30 juin, 10 juillet, 1er août, 15 août, 20 août, 15 septembre, 30 septembre, 1er octobre, 15 octobre, 20 octobre, 10 novembre, 15 novembre, 1er décembre, 10 décembre, 15 décembre, 20 décembre, 31 décembre.
Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la H144Y 304
Banque pour obligations à primes à Berne.

Pour les malades de l'estomac

A tous ceux qui, par un refroidissement ou une replétion de l'estomac, par l'usage d'aliments difficiles à digérer, trop chauds ou trop froids ou par une manière de vivre irrégulière, se sont attirés une maladie d'estomac telle que :

catarrhe d'estomac, crampes d'estomac
maux d'estomac, digestion difficile ou engorgement

on recommande par la présente un bon remède domestique, dont la vertu curative a été éprouvée depuis de longues années.

C'est le remède digestif et dépuratif, le
" Kræuterwein „ de Hubert Ullrich

Ce Kræuterwein est préparé avec de bonnes herbes, reconnues comme curatives, et du bon vin. Il fortifie et vivifie tout l'organisme digestif de l'homme sans être purgatif. Il écarte tous les troubles des vaisseaux sanguins, purifie le sang de toutes les matières nuisibles à la santé et agit avantageusement sur la formation nouvelle d'un bon sang.

Par l'emploi opportun du « Kræuterwein », les maladies d'estomac sont le *plus souvent* étouffées dans leur germe et on ne devrait pas hésiter de préférer son emploi à d'autres remèdes forts, mordants, et ruinant la santé. Tous les symptômes, tels que : **maux de tête, renvois, ardeurs dans le gosier, flatuosité, soulèvement de cœur, vomissements,** etc., et qui sont encore plus violents quand il s'agit de **maladies d'estomac chroniques,** disparaissent après un seul emploi.

La constipation et toutes ses suites désagréables telles que : **coliques, oppression, battements de cœur, insomnies,** ainsi que **les congestions au foie, à la rate** et les **affections, hémorroïdales** sont guéries rapidement et avec douceur par l'emploi du « Kræuterwein. Le « Kræuterwein » empêche toute indigestion, donne un essor au système de digestion et fait disparaître de l'estomac et des intestins toutes les matières mauvaises, par une légère selle.

Figure maigre et pâle, anémie, affaiblissement sont souvent la suite d'une mauvaise digestion, d'une constitution incomplète du sang et d'un état maladif du foie. Lors de manque complet d'appétit, affaiblissement nerveux, émotions, de fréquents maux de tête, insomnie, les malades dépérissent souvent doucement. Le « Kræuterwein » donne une impulsion nouvelle à la nature la plus affaiblie. Le « Kræuterwein » augmente l'appétit, active la digestion et l'alimentation, raffermit les tissus, hâte et améliore la formation du sang, calme les nerfs agités et donne aux malades de nouvelles forces et une nouvelle vie. De nombreuses attestations et lettres de remerciements le prouvent.

Le " Kræuterwein „ se vend en bouteilles, à 2 fr. 50 et 3 fr. 50, dans les pharmacies de Fribourg, Avenches, Morat, Payerne, Estavayer, Granges, Romont, Lucens, Moudon, Mézières, Oron-la-Ville, Châtel-Saint-Denis, Bulle, Château-d'Œx, Berne, etc., ainsi que dans les pharmacies de toutes les grandes et petites localités du canton de Fribourg et de *toute la Suisse.*
En outre, la pharmacie de Thürler et Kœhler, à Fribourg, expédie, aux prix originaux, à partir de 3 bouteilles de « Kræuterwein », dans toutes les localités de la Suisse.

Se méfier des contrefaçons !
Exiger H58Q 45
« Kræuterwein » de Hubert Ullrich

Mon « Kræuterwein » n'est pas un remède secret ; il est composé de Vin de Malaga 450,0, Esprit de vin 100,0, Glycérine 100,0, Vin rouge 240,0, Jus de sorbier sauvage 150,0, Jus de cerises 320,0, Fenouil, Anis, Aunée, Ginseng américain, Racine de gentiane, Racine de calmus aa 10,0. Mêler ces substances.

STATUETTE

M. F. SCHAERER rue du Marché, 63, Berne

GALLIA, KAYSERZINN, ORIVIT
Seul dépôt de Christofle & Cie

LE
Dépilatoire Saint-Martin

enlève instantanément, sans douleur ni danger, **les poils** les plus rebelles.
Succès assuré. — Prix du flacon, **2 fr. 30.**
Vente en gros pour la Suisse, pharmacie Saint Martin, Vevey, Uhlmann-Eyraud, Genève et Zurich. H34464L 525

Leçons écrites de **comptabilité américaine.** Succès garanti. Prospectus gratis. **H. Frisch,** expert comptable, **Zurich F, 38.** H610Z 1220

Asperges du Valais
La caissette de 2 ½ kg. à 3 fr. 50
» » » 4 ½ » à 5 » 25
Maurice Milhit.
Saxon (Valais).

BAINS DE MATRAN

Truites à toute heure

A LOUER
au Boulevard de Pérolles, à proximité de la gare et à la station du tramway H1569F 1361

un logement

bien exposé au soleil, comprenant 5 chambres, avec balcon et terrasse, chambre de bains, cuisine mansarde et tout le confort moderne. Entrés dès le *15 mai.*
S'adresser à *Robert Fischer, aîné,* entrepreneur.

AVIS

aux habitants des quartiers de Beauregard Gambach et Richemont

Les habitants des quartiers de Beauregard, Gambach et Richemont sont invités à **assister à une assemblée** qui aura lieu **mercredi 7 juin,** au Café-Brasserie **Beauregard,** à 8 ½ h. du soir. H2568F 2132
Tractandum : Service du tramway

HENNIEZ-LES-BAINS (Vaud)

Ouverture le 1er juin

Eau bicarbonatée alcaline, lithinée et acidule, souveraine contre le rhumatisme, la goutte, les maladies chroniques de l'estomac, foie, reins, vessie, matrice, anémie, neurasthénie.
Situation remarquablement abritée, au milieu de belles forêts.
Air pur et sans poussière. Séjour tranquille et reposant.
En juin, **4 fr. et 4 fr. 50** par jour, chambre et pension.
Prospectus. Médecin. Téléphone.
S'adresser à **Mme Vve Dr Borel.**

La Fabrique de Machines

FRIBOURG

a l'honneur d'informer Messieurs les Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires qu'elle entreprendra, à l'avenir, pour son propre compte, les installations de CHAUFFAGE CENTRAL, à vapeur et à eau chaude, qu'elle exécutera d'après les derniers perfectionnements.
A cet effet, elle s'est adjoint un ingénieur spécialiste et dispose de monteurs connaissant à fond la partie. 1414
Plans et devis gratuits.

FRIBOURG Hôtel du Bœuf, rue de Lausan., 72. Consom. de 1er ch. Rest. à toute heure. Se recommande, H. Leuthold-Frank, ten.

GENÈVE Restaur. de la Fusterie, Numa SANDOZ, anc. ten. Bras. Casernes. Rest. tout. heure, à p. fixe et carte. Dîner dep. 1.80. Cuis. renom. Vins de 1er choix.